

Registre n°: 1 Scellé n°: 120068
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue Wilmart n°26
 PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): Lambert
 Adresse: idem
 DEMANDEUR: idem
 Adresse: idem
 INSTALLATEUR: N28058,0
 Adresse: idem
 TVA ou CI: idem



GRD: Cedeo Compteur n°: 58465968 Index: 40986,5 Code EAN 5414567000035013

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS: B2560 Mesureur d'isolement n°SGS: B2560 Mesureur de continuité n°SGS: B2560
 Schéma liaison à la terre : TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102
 Date de contrôle : 06/01/2012 (RGIE art.87/86) TEC EE 211-212
 Type de contrôle : Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271 bis)
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art.276bis)
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)
 Type d'installation : existante - nouvelle extension - modification temporaire - chantier : /
 Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres : /
 Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5 : oui / non
 Raccordement : tension : 3x400V V AC-DC ; Protection raccordement : existante : 25 A - prévue : / A
 Câble alimentation tableau principal : 4 x 10 mm², type : VFVB ; Inter. général : DPCDR40 A, type : A
 Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal
 Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term. : 22 ; Ra = 20 Ω ; Ri tot = 15,4 MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
40	3000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
—	Voir schémas	—

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
40	3000	30
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
—	Voir schémas	—

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

rien

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

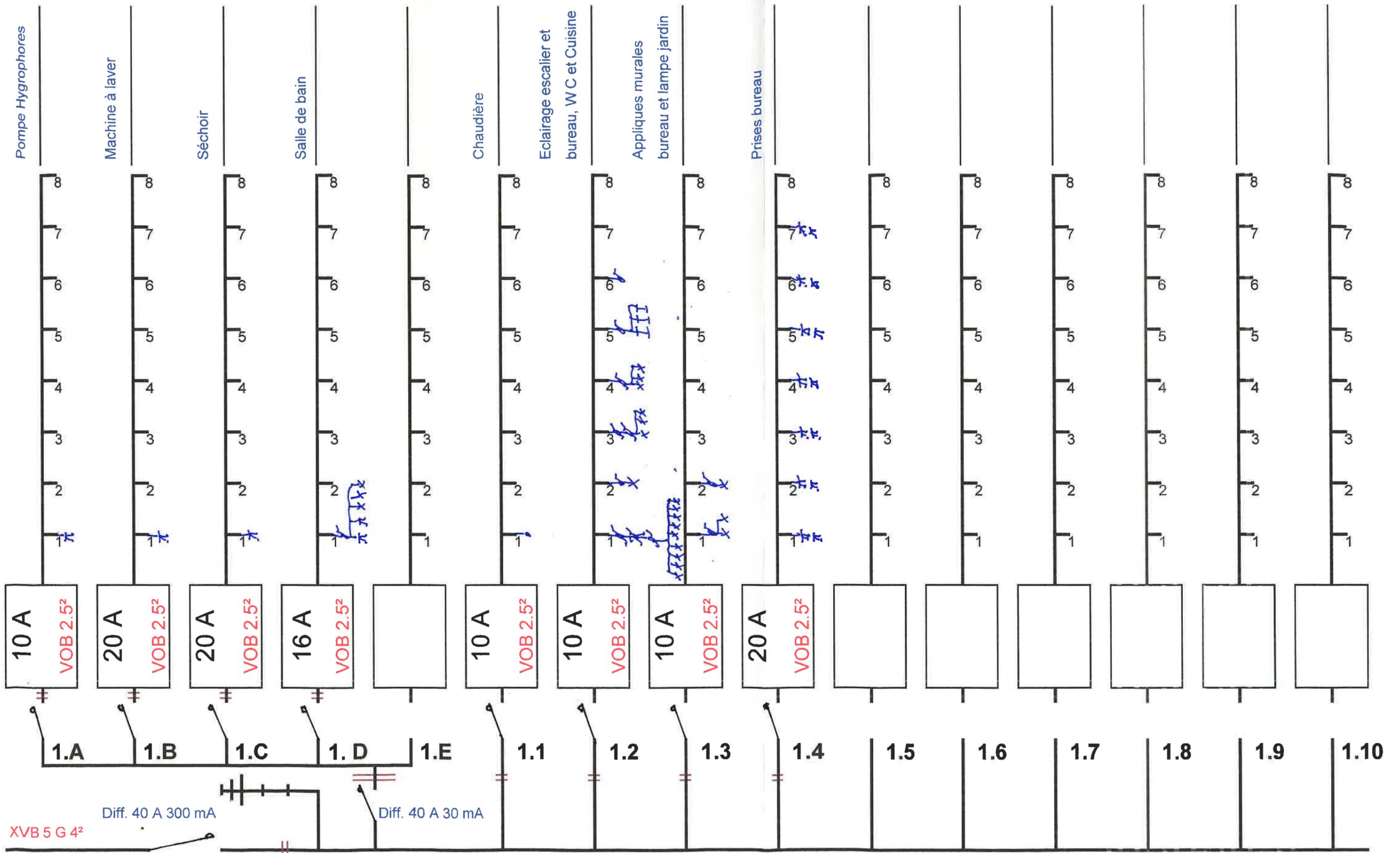
- Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
- L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 06/01/2012. Le DPCDR général est - ~~été~~ plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - ~~trois~~ personnes intéressées.
 - L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
 - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /
 - Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Contrôleur:
 SGS SSB nom + signature
 Date: 06/01/2012
 INSP 762 E JANSSENS

NOM - FONCTION/QUALITE:
 Vu inspecteur à la date ci-dessus
 René-Yves Lambert

Feuillet BT n° 205058

VISA DU GRD:
 DATE: / /



SEGEDI S.A.
Rue Germinal 1
4610 Beyne - Heusay
Tel : 04 / 358 61 66
TVA : 433 368 779

Signature
Electricien

Agence de Contrôle Agrée
par - Ge... d... doo
SGS-SSB
Date/Datum ...
N° 651

Date Du Contrôle 20.05.2017

Signature
Agent

Contrôle par
SGS SSB
Date ... 06.10.2017
INOP 762

Chantier
Client Mr et Mme Lambert Malpas
Adresse rue Wilmart 26
4032 Chênée
Tableau 1

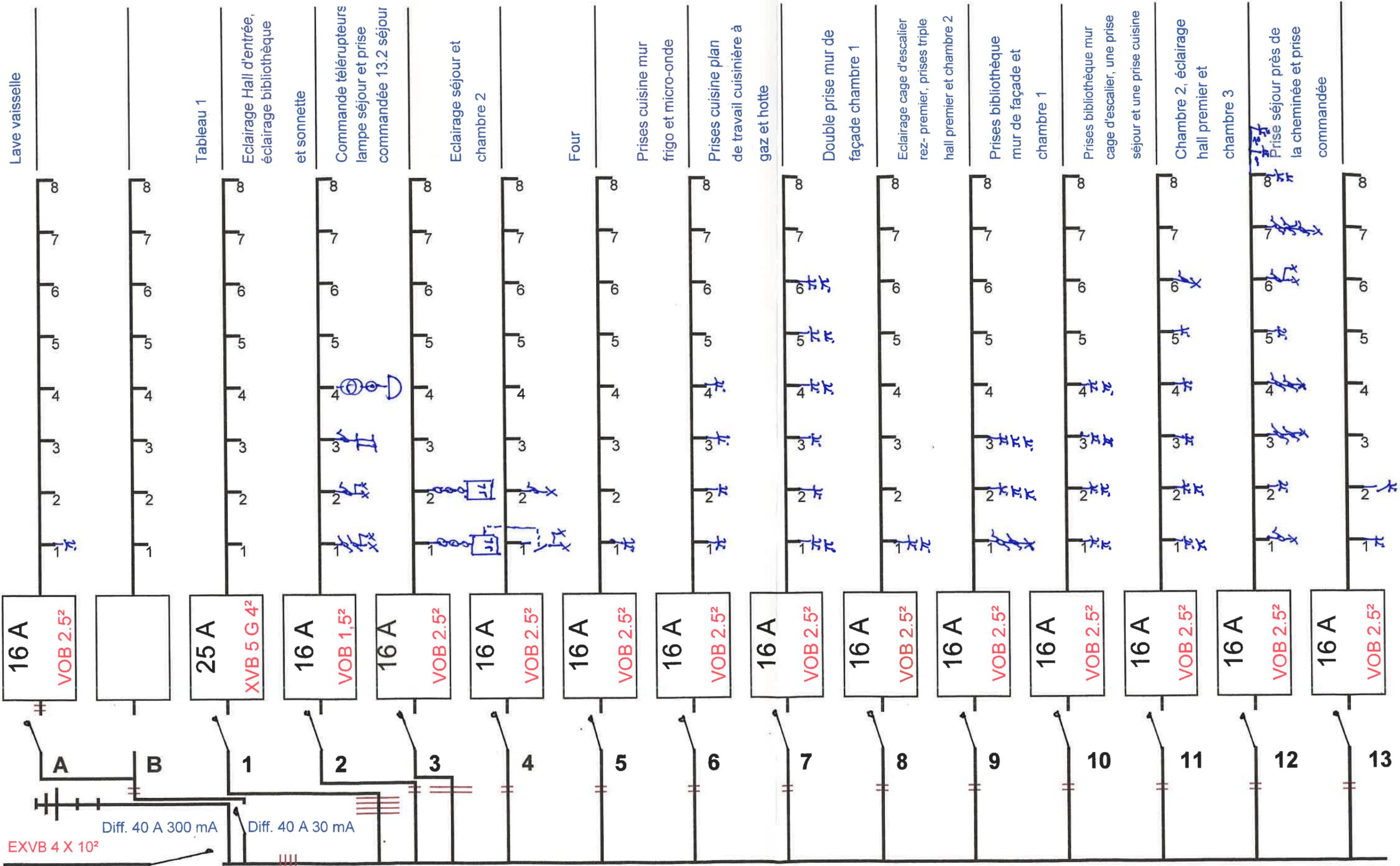
Signature
Client

Tension ~~mono 230 V~~
~~tri 230 V~~
tri 400 V + N

Coffret bihoraire
Coffret accu

Suite voir
page N°

Page N° 4



SEGEDI S.A.
Rue Germinal 1
4610 Beyne - Heusay
Tel : 04 / 358 61 66
TVA : 433 368 779

Signature
Electricien

Agence de Contrôle Agréé
Contrôle par 205058
SGS SSB
Date 06/02/2017
INSP 762 E. JANSSENS

Signature
Agent

Chantier
Client Mr et Mme Lambert Malpas
Adresse rue Wilmart 26
4032 Chênée
Tableau général

Signature
Client

Tension ~~mono 230 V~~
~~tr 230 V~~
tr 400 V + N

Coffret bihoraire
~~Coffret accu~~

Suite voir
page N° 4

Page N° 3

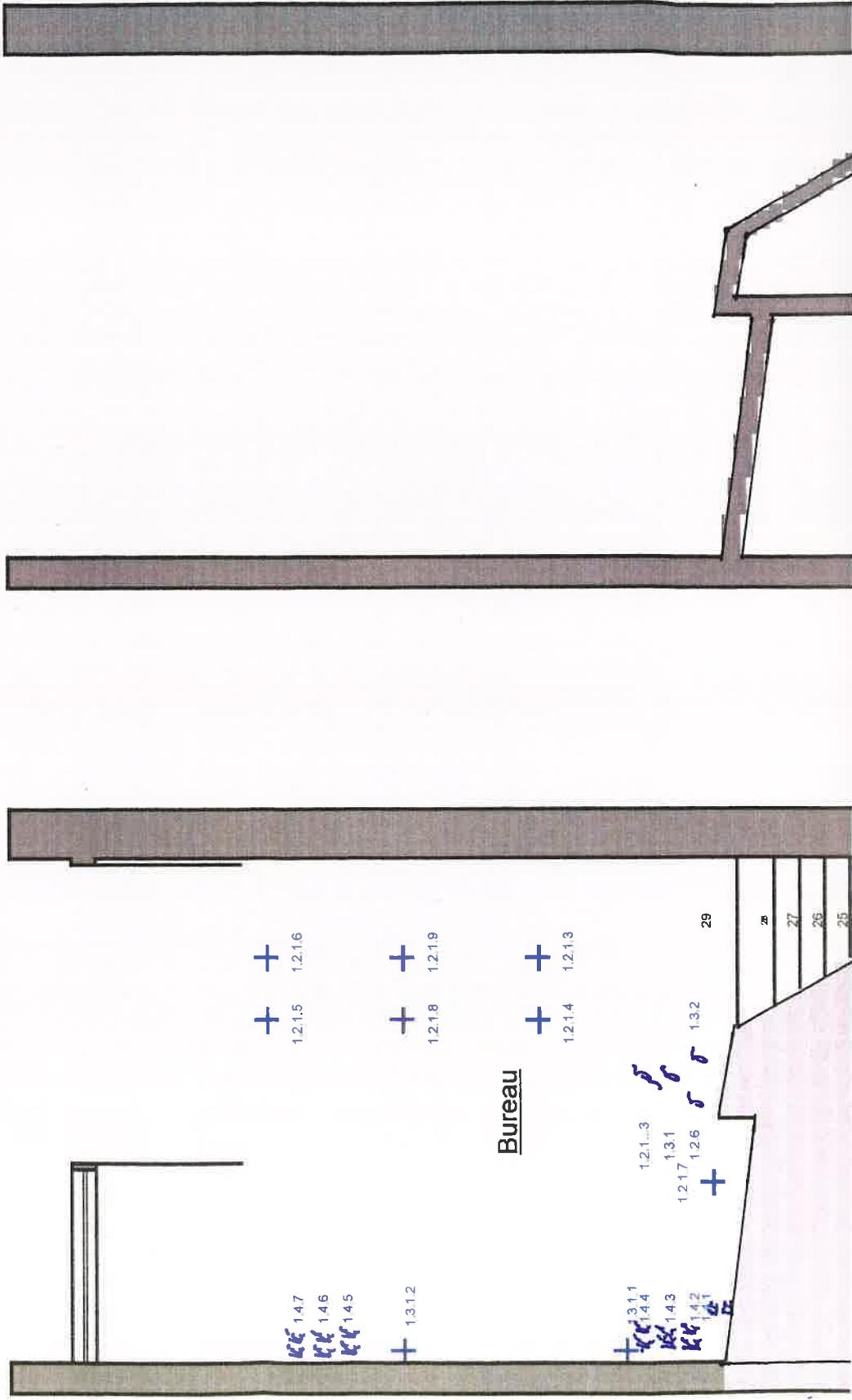
Mr et Mme Lambert Malpas rue Wimart N° 26 4032 Chênée

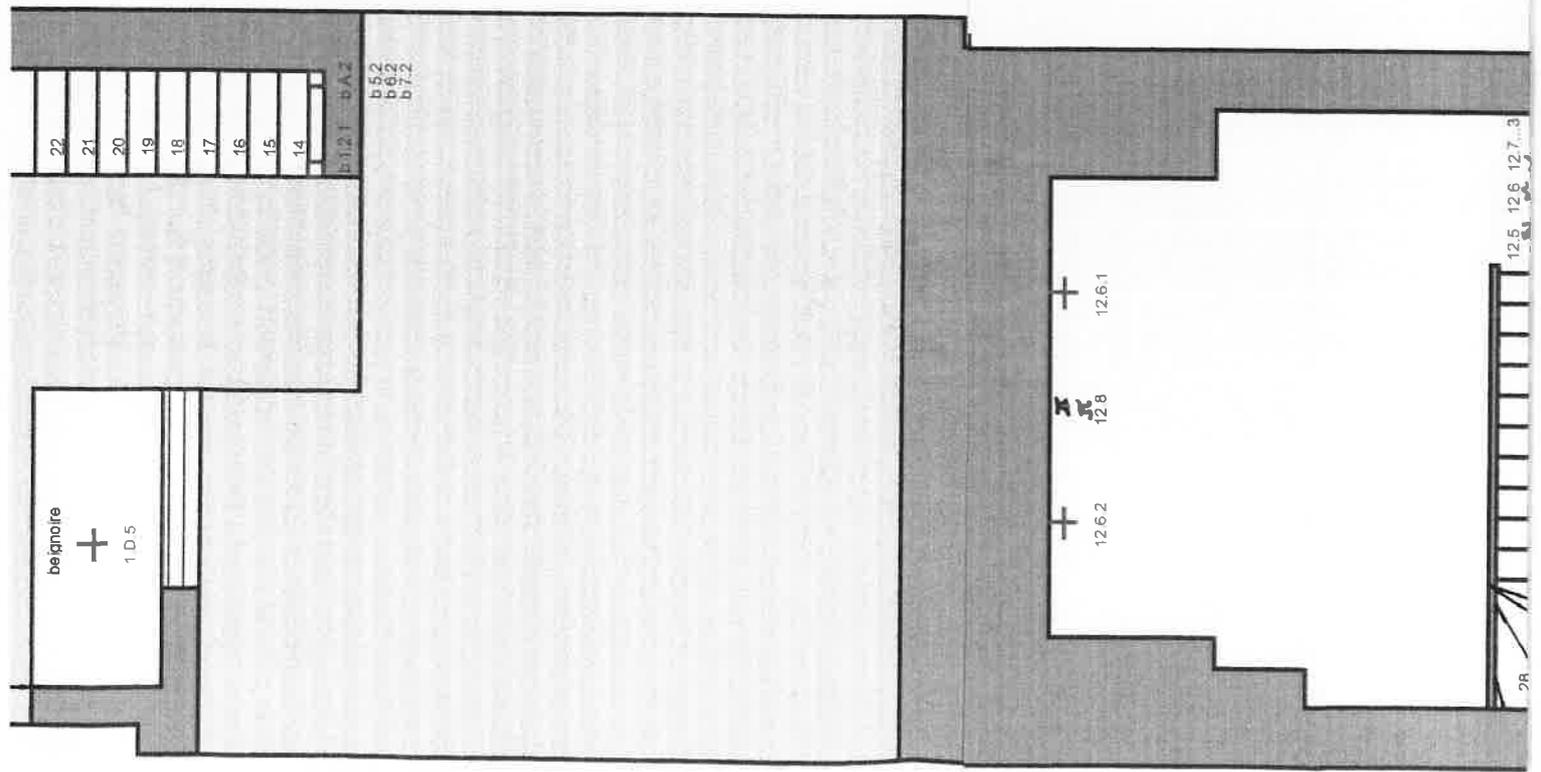
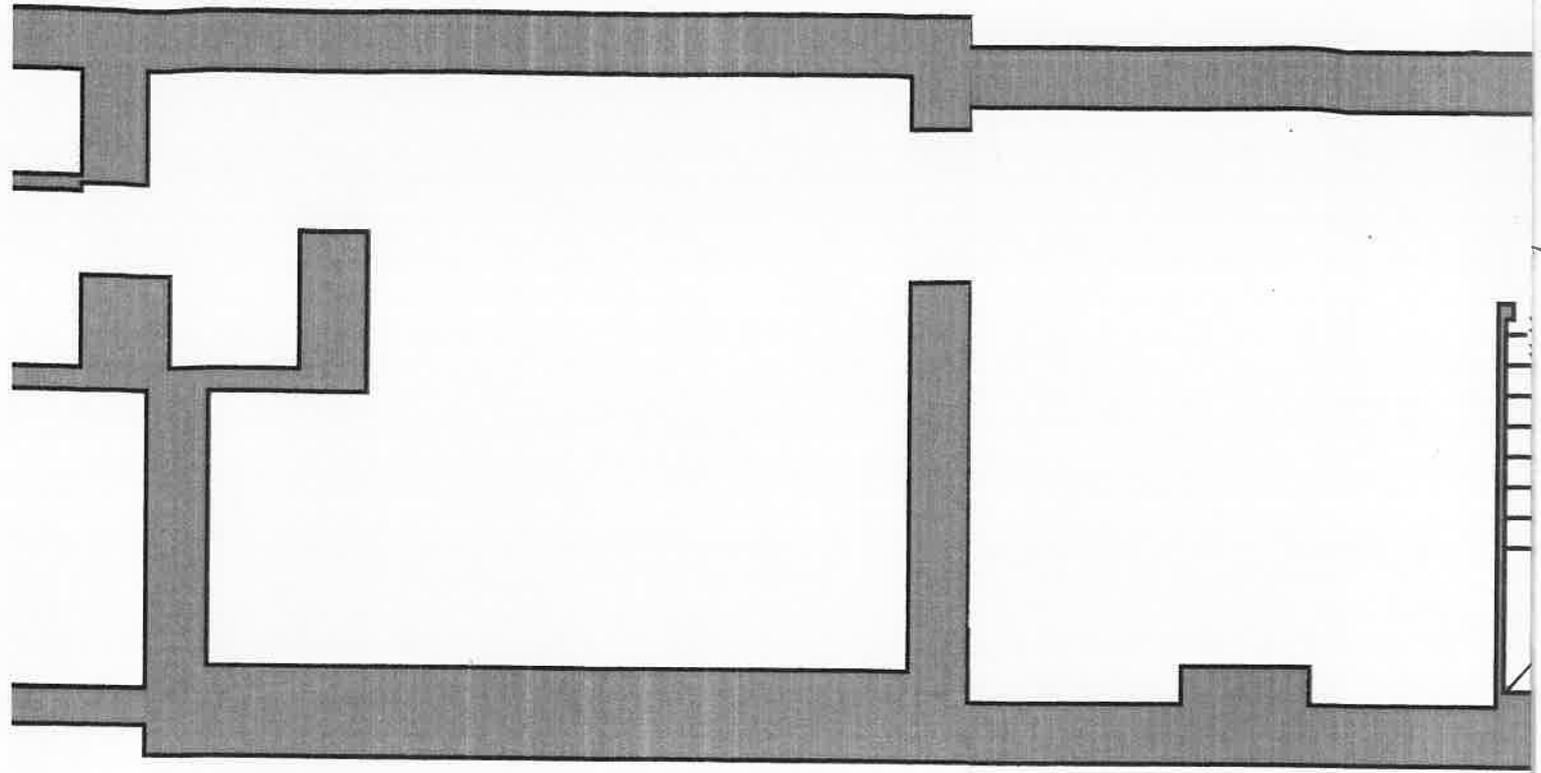
Deuxième étage

Cave

+
1.3.2

Jardin





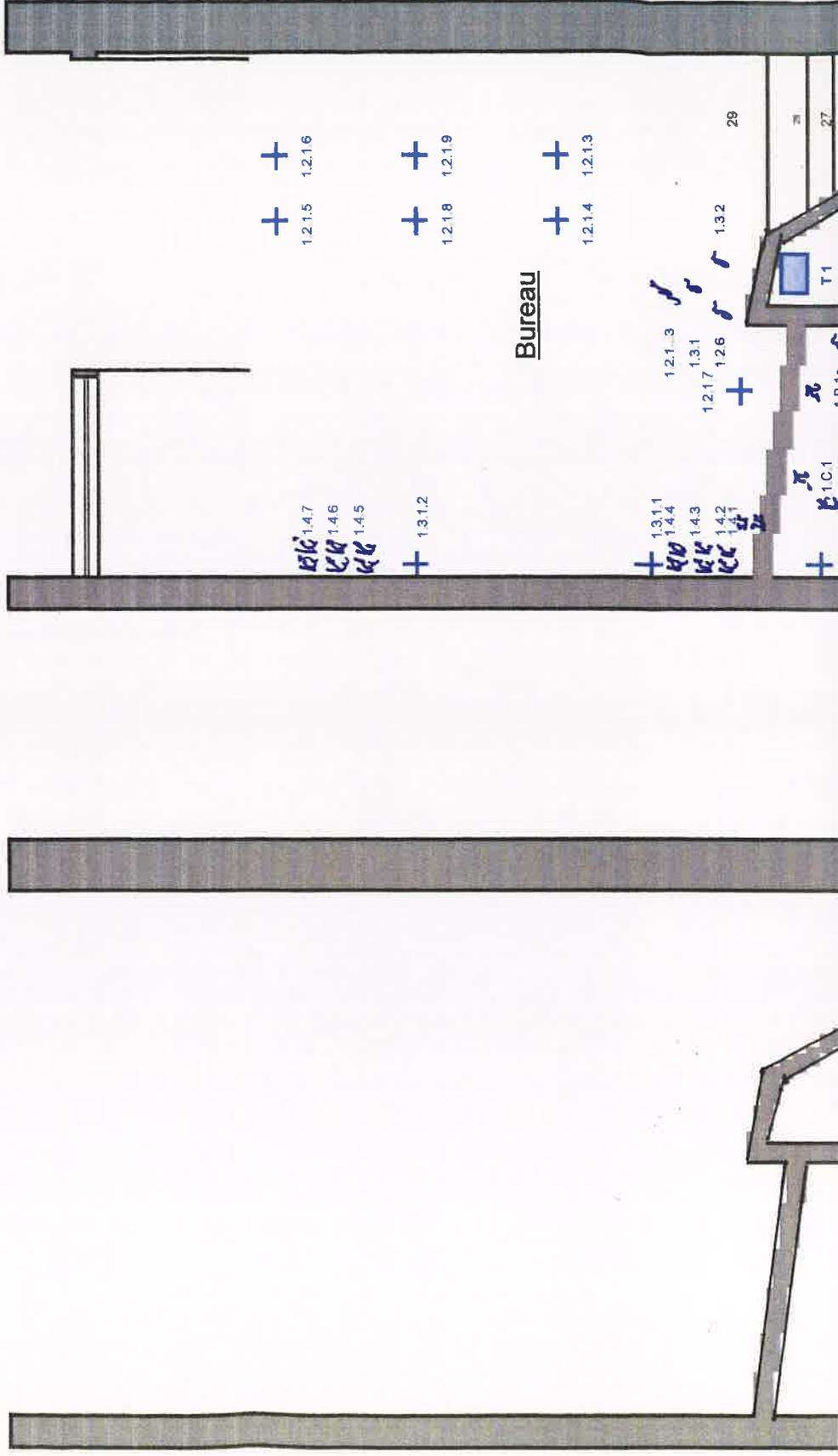
Mr et Mme Lambert Malpas rue Wimart N° 26 4032 Chênée

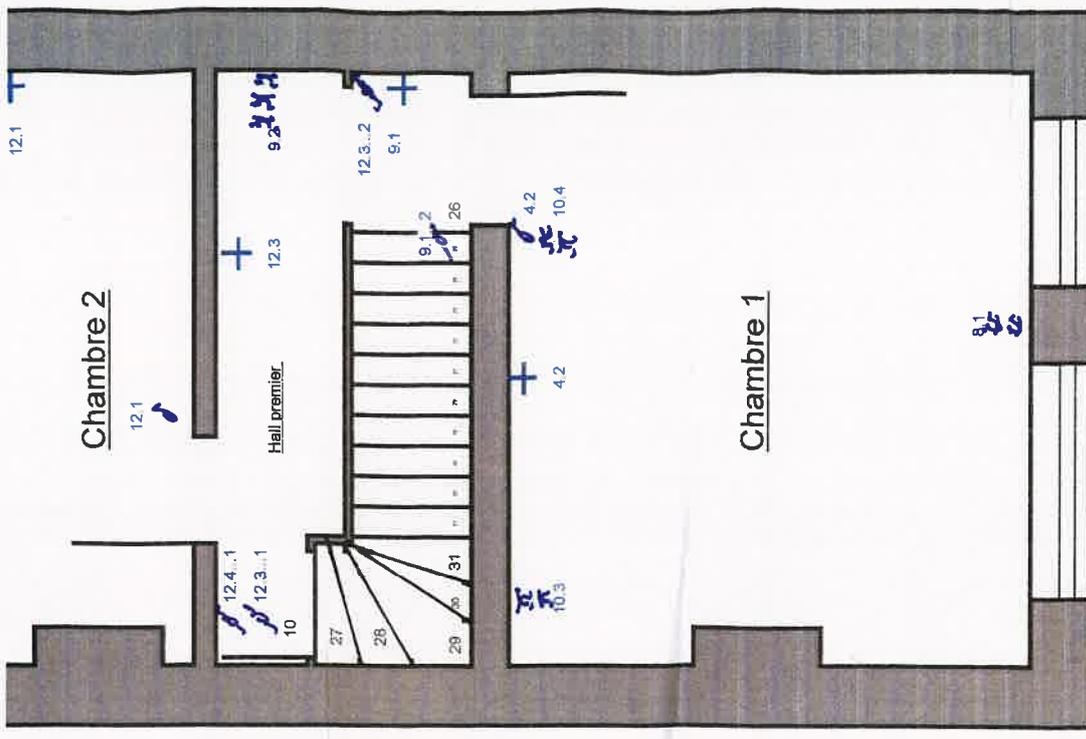
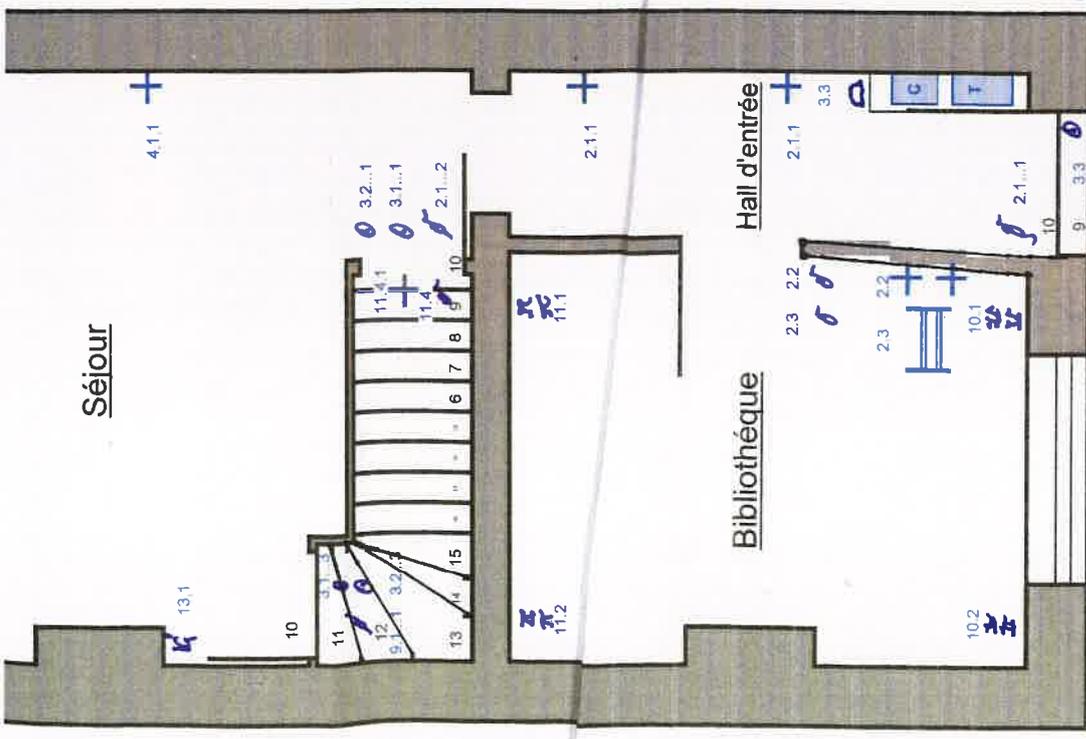
Rez-de-chaussée

Premier étage

+
1.3.2

Jardin





Contrôle par
SGS SSB
Date 06/02/2017
INSP 762
F. JANSSENS
205058

SEGED I.S.A.
Rue Germainal 1
4610 Beyne - Heusay
Tel : 04 / 358 61 66
TVA : 433 368 779

Signature
Electricien

Agence de Contrôle Agréé
SGS-SSB
Date/Datum 06/02/2017
INSP 762

Date Du Contrôle
Signature
Agent

Chantier
Client Mr et Mme Lambert Maipas
Adresse rue Wilmart 26
4032 Chénée

Signature
Client

Tension mono 230 V
tri 230 V
tri 400 V + N

Coffret bihoraire
Coffret accu

Suite voir
page N° 2

page N° 1